



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 26

Mme Anastasia CHRISTODOULOPOULOU, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios PSYCHOGIOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios KYRITSIS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Elissavet SKOUFA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, première phrase, remplacer les mots «n'autorise pas» par les mots suivants:

«et d'autres États membres, qui vont jusqu'à bloquer et restreindre les programmes de regroupement familial prévus par le règlement de Dublin, n'autorisent pas».

Déposé par:

CHRISTODOULOPOULOU Anastasia, Grèce, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KYRITSIS Georgios, Grèce, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
SKOUFA Elissavet, Grèce, GUE

1. 2019 - Deuxième partie de session

